



Communauté de Communes  
de Desvres-Samer

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi cinq avril, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

---

**Délibération n°44-2024-04-11**

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, Mme Nicole DARQUES, M. Jean-Luc MARCOTTE, Mme Ludivine MOREAU, M. Christophe COUSIN, M. Guy LAMBERT, M. Philippe DESMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Grégory SMERCK, M. André BAHEUX, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHE, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, M. Christophe FOURCROY, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

M. Etienne MAES à M. Thierry CAZIN  
Mme Marylise THILLIEZ à Mme Chantal TERNISIEN  
M. Jean-Claude RETAUX à M. André GOUDALLE  
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE  
M. Didier PAQUES à M. Aimé HERDUIN

Etaient remplacés :

M. André LELEU par M. Mathieu DELATTRE  
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient excusés :

- M. Philippe DELBARRE
- M. Bernard TASSART
- Mme Fabienne FOURRIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	42
Excusés avec pouvoir à un titulaire	5
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	3
Absents	0
Nombre de votes	49

## Délibération n°44-2024-04-11

### Objet : vente des terrains COFRAC

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT, applicables aux Communautés de communes, précisant que le conseil délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu la délibération n°51-2023-11-23 fixant le prix de vente des terrains sur le site COFRAC,

Considérant les 4 lots de terrains à bâtir, cadastré AK586 et AK589 pour une contenance totale de 5744m<sup>2</sup>, situés site de la Belle Croix à Desvres,

Considérant que la cession est justifiée par des motifs d'intérêt général attachés au développement économique du territoire, d'une part, et qu'elle comporte des contreparties suffisantes s'agissant de la création d'emplois et d'insertion,

Considérant l'estimation de la valeur établie par le service des Domaines par courrier en date du 06 mars 2024, à hauteur de 285 000€, hors taxes et hors coûts de dépollutions, assortie d'une marge d'appréciation de 15%,

Considérant les prix actuels du marché,

#### **A l'unanimité, le conseil communautaire :**

- **VALIDE la cession de ces terrains.**
- **DECIDE l'aliénation des 4 lots de terrains à bâtir, cadastré AK586 et AK589 pour une contenance totale de 5744m<sup>2</sup>, situés site de la Belle Croix à Desvres ;**
- **APPROUVE le prix établi à 35€/m<sup>2</sup>, soit 201 040€ ;**

- **AUTORISE Monsieur le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ces biens par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.**

Fait et délibéré à Desvres, le 11 avril 2024

Le secrétaire de séance

Vincent DACHÈRE



Le Président

Claude PRUDHOMME

